LE « JOURNAL DE ROUBAIX »
présente ses bons souhaits
à tous ses jeunes amis

Comment on rendait la justice chez les peuples germaniques au Vme siècle

Aux cinquième et sixième siècles, les Burgondes, Wisigoths et Francs-Saliens, pour réagir contre la tendance trop naturelle de gens peu civilisés, à rendre la justice par leurs propres moyens et souvent de façon trop brutale, avaient établi tout un tarif d'amendes destinées à servir de compensation à la victime du délit, en attendant que la justice publique fasse son œuvre.

A part quelques rares exceptions où une personne lésée peut se venger elle-même — et il faut des cas très graves

— victime et auteur du délit doivent s'arranger entre eux au moyen d'une certaine somme calculée d'après la nature du délit et de toutes les circonstances qui ont pu entourer celui-ci.

A une époque où la vie d'un homme ne comptait guère, on tuait ou blessait facilement.

Voici, à titre d'exemple, ce qu'il en coûtait pour avoir accompli un meurtre.

La mort d'un homme de 20 à 50 ans revenait à 300 sous d'or.

Pour une femme de 15 à 40 ans, l'amende n'était que de 250 sous.

De 50 à 65 ans, le meurtre d'un homme coûtait 200 sous ; de 40 à 60 ans, une femme coûtait 200 sous aussi. Au-dessus, les prix diminuaient à 150 sous.

Pour les enfants mâles, les prix vont en diminuant de 20 à 1 an, s'échelonnant entre 150 et 60 sous d'or. Les filles de moins de 15 ans coûtent deux fois moins cher à tuer qu'un garçon !

Ces lois barbares tenaient évidemment compte de l'utilité — d'après le genre de vie du temps — des personnes envisagées.

Pour les blessures causées à autrui, le barème des prix est établi avec une minutie naïve qui prête à sourire malgré les horreurs qu'il prévoit.

Si vous frappiez quelqu'un à la tête avec assez de violence pour faire apparaître le cerveau et mettre à nu les os, vous étiez vous-même frappé d'une amende de 30 sous d'or.

Une blessure brisant les côtes ou perforant le ventre se montait à 35 sous, parce qu'il en fallait cinq pour le médecin.

Arracher la main, l'œil, le nez, le pied à quelqu'un : 100 sous.

Si ces parties du corps — ô horreur — ne sont pas complètement détachées : 63 sous.

Arracher le deuxième doigt de la main (utile pour tirer à l'arc) : 35 sous.

Arrivons-en maintenant à des choses plus réjouissantes :

Le vol d'un porcelet à la mamelle coûtait 3 sous ; s'il était sevré : 1 sou ; un porc d'un an : 3 sous, plus la valeur de la bête et les intérêts ; une truie avant des petits : 17 sous, plus le prix de l'animal et les intérêts ; 50 porcs : 63 sous, toujours sans compter le capital ni les intérêts.

Et je pourrais ainsi multiplier les exemples et encore reprendre ceux que j'ai cités, en modifiant les tarifs d'après les circonstances du vol, l'âge de la bête, le nombre de têtes de bétail composant le troupeau ou le vol a été commis, le lieu et tout ce que vous pouvez imaginer encore.

Un tel luxe de détails et de prévisions peut aujourd'hui amuser. Mettez-vous

donc un peu, avant de critiquer, à la place des législateurs de cette époque qui voulaient entraver par tous les moyens la vengeance personnelle, trop souvent prétexte, pour des familles belliqueuses, à faire continuer indéfiniment sur leurs membres le châtiment de délits parfois oubliés depuis longtemps.

L. D.

RIEN

(Conte thibétain)

Un jour qu'il faisait grand vent, la girouette placée sur l'extrême pointe du plus haut clocher du plus grand bâtiment de la Lamasserie de Lhassa, cette girouette, dis-je, prit son essor et s'envola. Mais comme elle n'avait pas été faite pour planer, elle se mit bientôt en perte de vitesse et s'écrasa sur le sol à deux centimètres du pied du Grand Lama, en personne, qui poussa (le Lama, pas le pied) une terrible exclamation.

Tout cela ne fit pas remonter la girouette à sa place et le grand Lama en fut d'autant plus vexé que chacun se moquait de lui et de sa lamasserie sans girouette, chose des plus risibles à l'époque.

En désespoir de cause, il fit une annonce dans les journaux locaux promettant une forte récompense à celui qui replanterait la girouette à sa place. Mais personne ne se souciait d'aller si haut, fut-ce pour faire plaisir à un grand Lama.

Celui-ci maigrissait à vue d'œil de dépit et de rage, quand un de ses parents vint le trouver et lui proposa de reporter la girouette d'où elle venait, pour rien.

Voilà notre homme qui commence à escalader les tours et les clochetons et

qui arrive, non sans peine, au point désiré. Son travail accompli, il redescend au sol et retrouve le Lama qui d'une voix émue, lui exprime sa gratitude.

— Evidemment, mon cher Lama, tu es bien gentil de me remercier, mais j'aimerais cent fois mieux être payé de ma peine.

— Comment ! Payé ? Tu m'as dit que tu travaillais pour rien.

— Eh oui ! Donne-moi ce « rien » promis.

Le Lama, absolument outré, recommençait à s'exclamer, mais il eut soudain une idée de génie. S'adressant à son ami, qui l'écoutait patiemment, il lui dit :

— Excuse mon emportement, tu sais que je suis un peu nerveux. Je vais te faire payer à l'instant. Vois-tu ce tapis, sur le sol ?

— Oui, je le vois et je me demande même qui a pu te donner une horreur pareille.

— Soulève-le un peu.

— Voilà qui est fait.

— Que vois-tu ?

— Rien.

— Eh bien ! Prends ce rien et vas-t-en. Tu es payé. Tu peux même garder la monnaie.

Louis A.-C. DELUNE.

SOLUTION DU RÉBUS N° 807

Laid - spe - R' - anse - haie - t' - hune - cle - ki - houe - vre - la - porc - te - du - bonne - Eure

L'espérance est une clé qui ouvre la porte du bonheur.

DEVINETTE

Où est le propriétaire de la barque ?

Mots d'enfants

Aujourd'hui, Lucette, cinq ans, a déjeuné chez sa grand'mère. Au retour, sa maman s'informe :

— Tu as bien déjeuné, chérie?

— Oh! oui, c'était bon... C'était même « esquelent ».

— Qu'es-tu donc mangé?

— J'ai mangé une « antilope de veau ».

* * *

Dudule, quatorze ans, a été chargé d'une mission de confiance : ses concierges se sont absentés pour quarante-huit heures et lui ont confié la garde de la loge. Dans ce quartier de la rue Moufetard, ce n'est pas une sinécure.

Entre un monsieur bien habillé, l'air sévère, qui, jetant à Dudule un regard méfiant, s'informe :

— Vous êtes le concierge?

— Non, madame la concierge et monsieur son mari sont partis à Montmorency pour un mariage; moi, je suis seulement leur fondé de pouvoirs!...

* * *

Paulot a fait une grosse sottise qui lui a valu une sévère réprimande de sa mère, ponctuée par une taloche.

Son oncle le trouve dans un coin, sanglotant.

— Qu'est-ce qu'il y a, Paulot ? Quel gros chagrin!

Et le bambin, à travers ses larmes :

— Maman et moi, nous ne nous aimons plus. C'est affreux!

LES PROVERBES CACHÉS

(N° 4)

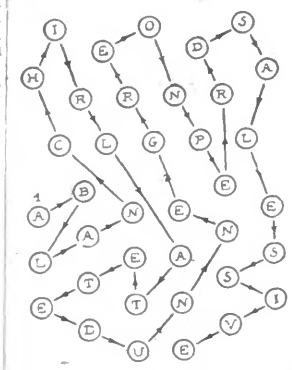

Joindre les lettres par un trait continu. Celui-ci, sur son chemin, d'une lettre à la suivante, ne doit ni toucher, ni couper aucun des petits cercles. On découvre par ce moyen un proverbe.

(Solution dans le prochain numéro).

LES PREMIERS TRAVAUX A L'AIGUILLE

UNE CHEMISE DE JOUR POUR COLETTE

Eh ! oui, ce modèle est particulièrement destiné à Colette, car j'ai reçu d'elle une lettre charmante demandant que ma prochaine causerie lui soit réservée. A condition, bien entendu de lui donner ce qu'elle demande, c'est-à-dire un modèle de chemise de jour garnie d'un travail à fils tirés. Comment refuser à une si gentille lectrice ! Ne suis-je pas à la disposition de Colette et de toutes mes petites amies ?

Voici donc, ma chère Colette, un modèle qui me semble convenir tout à fait à ce que vous désirez, puisqu'il s'agrémente de pavés ajourés. Le haut de cette chemise est réuni au bas par un jour échelle.

Taillez donc ces deux parties bien à votre taille, corselet droit, jupe légèrement en forme ; faites ensuite les coutures rabattues des côtés et l'ourlet du bas, puis terminez le haut par un ourlet à jour simple.

Nous voici maintenant à l'exécution des pavés. Prenez bien le milieu du de-

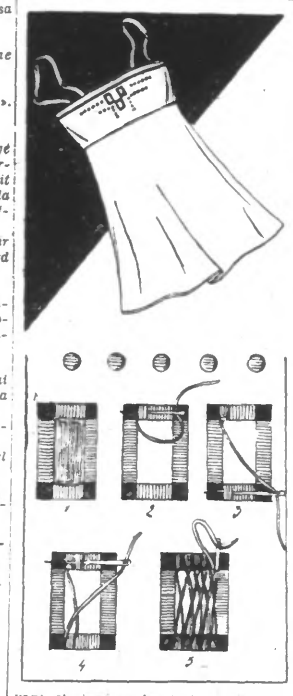

vant et dessinez les trois motifs à un centimètre du jour de l'ourlet, en suivant bien les fils du tissu. Tirez maintenants trois fils pour dessiner le motif à jours. Ensuite, avec des ciseaux très pointus, coupez les fils juste à l'endroit où les carrés s'arrêtent et ensuite, tirez les fils. Bâtissez alors à l'envers du tissu, au milieu du motif, un morceau de tresse (Fig 1) qui donnera le relief voulu ; fixez le fil dans un coin et prenez trois fils sur l'aiguille (Fig. 2), tirez et allez prendre trois fils en bas (Fig 3), tirez de nouveau le fil et piquez trois fils en haut (Fig. 4), ainsi de suite sur toute la longueur du rectangle. Quand vous aurez terminé un côté du rectangle, tournez l'ouvrage et faites le côté opposé.

Lorsque les pavés seront finis, vous compléterez l'ornementation par un semis de pois brodés au plumetis et poserez enfin les épaulettes faites de nansouk ou de ruban lavable.

Puisse ce modèle vous satisfaire, amie Colette.

Histoire sans parole

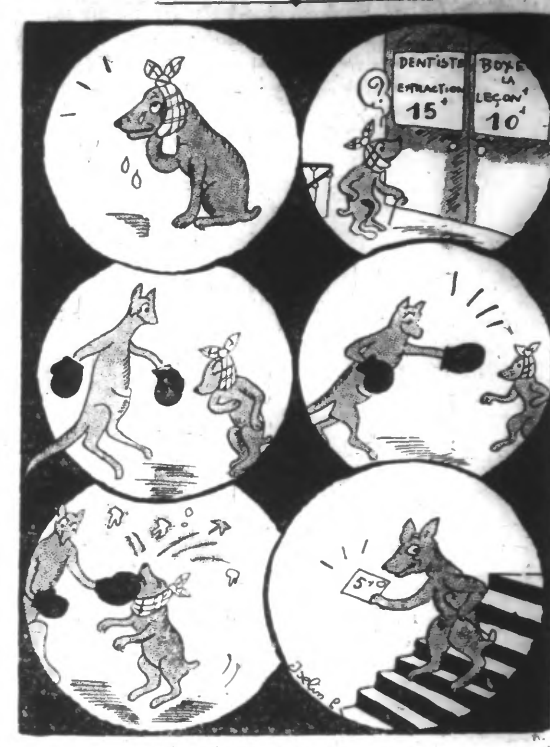

L'art de faire des économies

Mots croisés illustrés

Solution du problème précédent

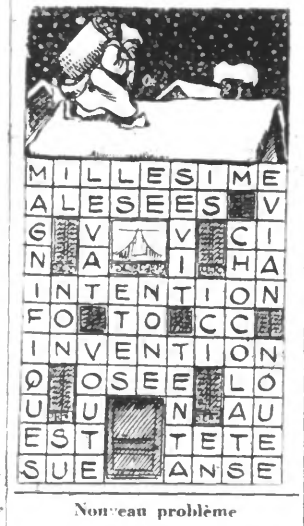

M	I	L	L	E	S	I	M	E
A	L	E	S	E	E	S	■	V
G	■	V	■	■	V	■	C	I
N	■	A	■	■	I	■	H	A
I	N	T	E	N	T	I	O	N
F	O	■	T	O	■	C	C	■
I	N	V	E	N	T	I	O	N
O	■	O	S	E	E	■	L	O
U	■	U	■	■	N	■	A	U
E	S	T	■	■	T	E	T	E
S	U	E	■	■	A	N	S	E

Nouveau problème

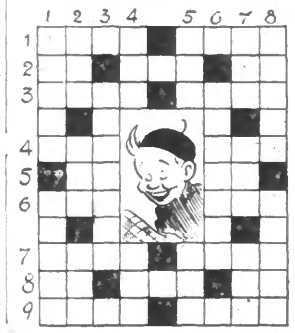

HORIZONTALEMENT

1. Instrument d'attaque ou de défense. Madame Canard. — 2. Possessif. Transpira. Pronom. — 3 Louis XIV et lui ne faisaient qu'un. Avance d'argent — 4. Peu intelligent. Possessif. — 5. D'un verbe gai. Ville de Seine-Inférieure. — 6. Préfixe égalitaire. Préfixe moderne. — 7. Crochet. Eut l'audace. — 8. Note de musique. Choix. Abréviation militaire. — 9 Pronom personnel. Greffe.

VERTICALEMENT

1. Acides. Cinq lettres de « délibère ». — 2. Rongeur. Richesses. Il en faut dans les aliments — 3. Actes. — 4. Point cardinal. Saison. — 5. Terre qui s'avance dans la mer. Oiseau de basse-cour. — 6. Accompagnas au retour. — 7. Patriarche. Obtenue. — Il est plus difficile que la critique. — 8. Greffes. Qui s'y frotte s'y pique.

LES DESSINS SURPRISES (N° 314)

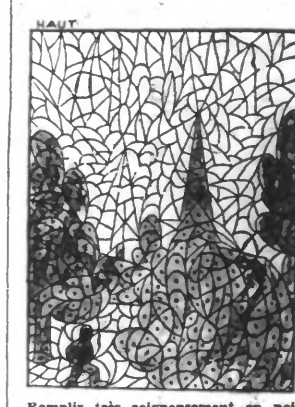

Remplir très soigneusement en noir ou en bleu foncé, au crayon ou à la plume, les espaces dans lesquels se trouve un point noir. On verra apparaître ?...

CROIX

LE VOL DE LA RUE SAINT PIAT

Nous avons relaté dimanche qu'une plainte avait été déposée au commissariat de police par M. Vandenbosche, manœuvre, demeurant rue Saint-Piat, 24. Dans des circonstances qui ne sont pas encore établies, un cambrioleur s'était introduit dans son domicile, muni d'une fausse clef, pendant son absence, vendredi après-midi et avait dérobé une somme de 11 950 frs en billets de banque.

Cette somme était enfermée dans un tiroir d'une armoire placée dans la salle à manger au re-de-chaussée. Le cambrioleur avait eu soin de couper le courant électrique, afin de n'être pas reconnu par M. Vandenbosche, dans le cas de son brusque retour chez lui.

M. Henri Dorandeu, commissaire de police, avait ouvert une enquête rendue difficile par le fait que M. Vandenbosche ne sait sur qui porter ses soupçons.

Au cours de ses investigations, M. Henri Dorandeu a été amené à opérer en compagnie de M. Carlier, capitaine des douanes, une perquisition chez un habitant, soupçonné de se livrer à la fraude de tabac et qui aurait pu, d'autre part, être mêlé à cette affaire. Cette perquisition n'a donné aucun résultat. L'enquête continue.

PHARMACIEN DE GARDE. — Aujourd'hui mercredi 1er janvier, M. Samaoen, rue de Lille.

LES BUREAUX DE LA MAIRIE seront fermés le jeudi 2 janvier. Une permanence sera ouverte au bureau de l'Etat-civil, de 9 à 11 h.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Les consultations prévues pour le jeudi 2 janvier, sont reportées au vendredi 3 janvier.

EXTERNAT SAINTE-ANNE. — Les élèves sont priées de se rendre à l'école le jeudi 2 janvier 1936, à 8 h. 30, pour assister aux funérailles de Mlle Alice Castelain.

EMOUZY
LA MARQUE FRANÇAISE DE QUALITÉ
Ets Rue de Charenton PARIS-Bastille
LA SEULE SPÉCIALISTE DE PARIS 21 ANS D'EXPÉRIENCE
T·S·F
AGENTS OFFICIELS :
ROUBAIX - Compé, 89 bis, Grande-Rue
TOURCOING - Snyder, 6, rue du Moulin Fayot

WASQUEHAL

Un œuf de 118 grammes

M. Claude Potie, demeurant au 34 de la cité la Paix, à Wasquehal, a eu la joie de recueillir un œuf superbe, pondu par une de ses poules. Cet œuf ne pèse en effet pas moins de 118 grammes.

ALIGNEMENT DU CHEMIN DE LA RINGERIE. — L'enquête d'utilité publique ouverte sur le projet de fixation des alignements du chemin vicinal dit de « la Ringerie » sera closes jeudi prochain, 2 janvier, à 17 h. M. Louis Hautin, commissaire, recevra à la Mairie les 3, 4 et 5 janvier, de 15 à 16 heures, les observations qui pourraient être présentées sur ce projet.

CHEZ LES ANCIENS COMBATTANTS RÉPUBLICAINS. — La permanence sera ouverte demain jeudi, 2 janvier de 18 h. 30 à 20 h. 30, au siège, 67, rue de Roubaix. Un délégué du Comité se tiendra à la disposition des anciens combattants pour tous renseignements et formalités.

ECHANGE DES CARTES DE MUTILES. — Les mutilés de guerre dont l'invalidité est égale ou supérieure à 25 0 0 et dont la carte donnant droit à réduction de tarif sur les chemins de fer arrive à expiration au cours du premier trimestre 1936, sont invités à en demander l'échange à la Mairie, 2e guichet. Se munir du livret de pension de la carte périmée et d'une photo de 3 sur 4.

POINTAGE DES CHOMEURS. — Le pointage des chômeurs n'aura pas lieu jeudi 2 janvier, et reprendra normalement vendredi 3 janvier, à 9 h. au Capreau et à 10 h. 30 à la salle des fêtes de la Mairie.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET LICENCES. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires pour les commerçants payant mensuellement et les forfaitaires aura lieu à la salle des fêtes de la Mairie, vendredi 3 janvier, de 9 à 11 h. et de 14 à 16 h. On percevra aussi les licences de débits de boissons et la taxe sur les billards russes.

POUR LE BUREAU DE BIENFAISANCE. — Au cours de la réunion de la section des jardins ouvriers de Wasquehal-Centre, qui s'est tenue à la salle des fêtes de la Mairie dimanche 29 décembre, une quête faite au profit du Bureau de bienfaisance a produit la somme de 42 fr. 45.

BLESSÉ AU TRAVAIL. — A l'usine de Saint-Gobain, M. Jean Mairalt, habitant 21, cité de Saint-Gobain, à Wasquehal, s'est fait une plaie contuse du pouce droit au cours de son travail.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Demain jeudi 2 janvier, à 14 h. 30, à l'école maternelle du Capreau, entrée rue Turgot (lettres A à L).

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION. — Au cours du mois de décembre, le service de l'état-civil a enregistré 14 déclarations de naissances (7 garçons et 7 filles), 6 décès (3 masculins et 3 féminins). Au cours du même mois, 8 mariages ont été célébrés.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. — Les personnes qui ont sollicité le bénéfice de l'assistance médicale gratuite pour l'année 1936 ou leur inscription sur la liste des assurés sociaux notoirement indigents et dont l'admission a été prononcée par la Commission administrative du Bureau de bienfaisance, sont invitées à se présenter à la Mairie, 2e guichet, pour retirer leur carte de bénéficiaire.

SECOURS AUX CHOMEURS. — Le paiement des secours aux chômeurs complets et partiels aura lieu samedi prochain 4 janvier, dans l'ordre suivant : A la salle des fêtes de la Mairie, à 9 h., pour les chômeurs complets et à 10 h., pour les partiels. A la salle des fêtes du Capreau, à 14 h. pour les chômeurs complets et à 14 h. 45 pour les chômeurs partiels.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX. — Au recensement annuel arrêté le 31 décembre, on compte un total de 170 chevaux. Parmi ceux-ci, il y a 17 chevaux hongres et 3 juments de moins de 5 ans, non soumis au classement en 1936, ainsi que 18 chevaux réformés au cours des classements antérieurs. On compte en outre un cheval entier, 87 chevaux hongres, 43 juments et 1 mulet, soit 132 animaux soumis au classement en 1936.

WATTRELOS

LA STATISTIQUE RELIGIEUSE

La statistique religieuse pour l'année 1935 se traduit par les chiffres suivants dans les différentes paroisses de la commune. Les chiffres de 1934 sont entre parentheses :

Paroisse Saint-Maclou : 81 baptêmes (160), 101 mariages (68), 186 sépultures (179).

Paroisse Saint-Vincent de Paul : 93 baptêmes (108), 60 mariages (52), 84 sépultures (96).

Paroisse Notre-Dame de Bon Conseil : 42 baptêmes (51), 15 mariages (20), 25 sépultures (25).

Paroisse Saint-Gérard : 23 baptêmes (27), 11 mariages (10), 19 sépultures (9).

Paroisse Sainte-Thérèse : 41 baptêmes (58), 28 mariages (22), 32 sépultures (61).

Mortalité : 112 baptêmes.

A la Société des Jardins ouvriers de France

Une leçon de jardinage sera donnée le samedi 4 janvier à 17 h. 30, par M. Defroyenne, en la salle du Café du Tourquennois, 76, rue du Tilleul. Une tombola gratuite, comprenant de nombreux lots, sera tirée entre tous les membres présents. Distribution gratuite des graines et paiement des cotisations. L'entrée est libre pour tous.

Une chute grave à l'usine

Au cours de son travail aux établissements Amédée Prouvost, rue du Commandant-Bosseut, un électricien, M. Constant Struyve, est tombé d'un pont roulant, d'une hauteur de plusieurs mètres.

Relevé par ses camarades de travail, il a reçu les soins de M. le docteur Bauwens qui l'a fait admettre à l'hôpital « La Fraternité » à Roubaix, avec des contusions multiples sur tout le corps et des fractures possibles de la hanche et du coup de pied droits.

Le blessé devra subir une incapacité de travail de trois mois et une incapacité permanente partielle.

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ. — Un sujet polonais Joseph Popielas, 32 ans, sans profession ni domicile fixes, qui fait l'objet d'un arrêté d'expulsion, a été arrêté lundi soir au Crétinier et défère mardi au Parquet de Lille.

LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS ET LA SECTION DES MUTILES prient leurs membres qui seraient libres d'assister aux funérailles de M. Louis Deffrennes domicilié rue Jeanne-d'Arc, cité Bettremieux, jeudi, à 9 h. 30 en l'église Saint-Hiaclou.

AMICAL DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE. — En raison du nouvel an, le Cercle ne sera pas ouvert demain jeudi 2 janvier. La prochaine séance aura lieu le 9 janvier, à partir de 19 h.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Il n'y aura pas de séance, demain jeudi 2 janvier. La prochaine séance aura lieu le jeudi 9 janvier.

AUX JARDINIERS DU STADE. — Réunion des jardiniers du Stade, samedi 4 janvier, chez M. Jules Devlaminck.

CHIFFRE D'AFFAIRES (mensuels et forfaits). — Ordre des perceptions : lettres A, B, C le vendredi 3 janvier; lettres D, E, F le samedi 4; lettres G, H, I, J, K le mardi 7; lettres L, M, N, O, P le mercredi 8; lettres Q, R, S, T, U, V le jeudi 9; lettres V, W, X, Y, Z le vendredi 10. Le bureau sera ouvert pour les retardataires, aux heures habituelles, les vendredis 17, 24 et 31 janvier. Après ces dates l'indemnité de retard sera exigée.

A LA MAIRIE. — Il n'y aura, à la Mairie, aucune réception officielle à l'occasion du jour de l'an. Les bureaux de la Mairie seront fermés demain jeudi 2 janvier. Toutefois, le bureau de l'Etat-civil sera ouvert de 10 à 12 h.

PHARMACIEN DE SERVICE. — Aujourd'hui mercredi 1er janvier M. Dobritz, 1 rue Carnot.

RECENSEMENT DES PIGEONS VOYAGEURS. — Les détenteurs de pigeons voyageurs n'ayant pas encore fait leur déclaration de recensement sont invités à réclamer sans délai à la Mairie, bureau du secrétariat 2me guichet les formules délivrées à cet effet.

LYS

A l'Union des Mutilés de Lys, Lannoy, Toufflers

Dimanche a eu lieu au siège, 32, rue de la Mairie, la réunion générale de la section des Mutilés, sous la présidence de M. Desnoulez, qu'entouraient les membres de la Commission, M. Bertrand Bourgois, secrétaire général des Mutilés de Roubaix et M. Briet. Le président, avec le concours de Mlle Allard, distribue des friandises aux enfants des membres âgés de moins de 13 ans.

Le président rend un nommage ému aux défunts de l'année et adresse ses vœux pour 1936 aux sociétaires.

M. Bertrand Bourgois, après avoir fait ressortir les services rendus à la section des Mutilés par son président, M. Louis Denoulet et son délégué, M. Hippolyte Allard, il les décore au nom de la Fédération, de la médaille de la Prévoyance sociale. Le secrétaire fait l'éloge des deux décorés, les félicite et leur remet, au nom de la section ainsi qu'à M. Bertrand, des gerbes de fleurs.

Les nouveaux décorés, très touchés de cette marque de sympathie, remercient M. Bertrand Bourgois et les membres de la section. Un chaleureux vivat est ensuite chanté en leur honneur.

AU PATRONAGE. — Dimanche 5 janvier dans le courant de l'après-midi, réunion des archers. Dispositions à prendre pour la fête de Saint-Sébastien.

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES, sera perçue vendredi 3 janvier, de 14 h. à 16 h., au débit de tabac Bauffe rue Jules-Guesde.

A LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET DES JARDINS OUVRIERS DE FRANCE. — Les sociétaires sont priés de passer chez le délégué L. Poncez, 55, avenue Paul-Bert, avant le 15 janvier pour retirer leur série de graines et régler leur cotisation.

Les nouvelles adhésions sont reçues à la même adresse.

ASCQ

SERVICE D'ÉBOUAGE. — A partir du 1er janvier, le service d'ébouage se fera le samedi de chaque semaine, dans toutes les rues pour les boues, immondices et déchets de cuisine seulement; le premier vendredi de chaque mois pour les résidus divers : verres, bouteilles cassées, morceaux de poteries, boîtes en fer blanc, etc...

C'est donc vendredi 3 janvier que le service d'ébouage ramassera les résidus divers.

LES BUREAUX DE LA MAIRIE seront fermés le jeudi 2 janvier. L'Etat-civil sera ouvert de 10 à 11 h.

LA CONSULTATION DES NOURRISSONS du jeudi 2 janvier est reportée au jeudi 9 janvier, à 15 h., à la Mairie.

CHOMAGE. — Pointage vendredi 3 janvier, à 15 h. 30 au lieu du jeudi 2 janvier.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Perception jeudi 9 janvier, de 8 à 11 h., chez Mme Henno, Café de la Mairie, 75, rue Marceau.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Distribution de pain et de charbon à la Mairie vendredi 3 janvier, de 11 h. 30 à 12 h. seulement aux assistés au Bureau de bienfaisance.

TOUFFLERS

LA PERCEPTION DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES aura lieu vendredi 3 janvier, de 9 h. à 11 h., au débit de tabac Lesage, à la Place.

LEERS

CHOMAGE. — Jeudi 2 janvier, pointage à 10 h., salle des fêtes à la Place.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Distribution des bons de denrées jeudi 2 janvier, à 10 h., à la Mairie.

HEM

M. EUGÈNE PIED EST NOMMÉ CAPITAINE DE RÉSERVE

Nous avons appris avec plaisir la nomination au grade de capitaine de réserve d'artillerie de M. Eugène Pied, négociant en métaux et matériaux, avenue Mozart, à Hem.

Originaire des Deux-Sèvres, M. Pied, devançant l'appel de sa classe, s'engagea en août 1914 et fut versé au 32e régiment d'artillerie.

Envoyé au front sur l'Yser, en mai 1915, il fut nommé sous-officier quelques mois plus tard, puis il prit part aux combats de Verdun et du Chemin-des-Dames où, le 15 avril 1917, il fut blessé à la tête par un éclat d'obus et refusa de se laisser évacuer.

M. EUGÈNE PIED

Après un stage à l'Ecole d'artillerie il fut nommé fin septembre 1918, sous-lieutenant et, sur sa demande, repartit pour le front. Le capitaine Pied est titulaire de la croix de guerre et de trois citations élogieuses dont deux émanent du 4e régiment de souaves, avec lequel il était en liaison.

Il a été en juillet 1926, nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire.

Le capitaine Pied est un des membres les plus dévoués et les plus sympathiques du Cercle Militaire de Roubaix et nous sommes heureux de lui présenter à cette occasion nos plus vives félicitations.

AMICALE LA FRATERNELLE LAIQUE. — Vendredi 3 janvier, à 19 h. 30, foyer des Amicales, salle des fêtes, réunion du conseil d'administration.

BIBLIOTHÈQUE AMICALISTE. — La bibliothèque sera ouverte dimanche 5 janvier, de 11 h. à midi, à la salle des fêtes.

LES BUREAUX DE LA MAIRIE seront fermés les 1er et 2 janvier. Une permanence sera ouverte pour les actes d'Etat-civil de 9 h. à 11 h., le jeudi 2 janvier.

LE POINTAGE DES CHOMEURS n'aura pas lieu le jeudi 2 janvier.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX. — **Chapelle des Carmélites Reparatrices.** — Heure sainte prêchée par le R. P. Stephane Piat, gardien des Franciscains, le jeudi 2 janvier, veille du premier vendredi du mois, de 17 h. 30 à 18 h. 30.

Chronique de l'Enseignement

AU CERCLE STÉNOGRAPHIQUE ROUBAISIEN

Résultats des examens du 24 novembre

Examen Commercial supérieur (120 mots à la minute). — Mlles Vandenberghe Elvire, Duclos Odette.

Examen Commercial (100 mots à la minute). — Mlles Mahieu Léa, Glaise Suzanne, Fermont Elisabeth, Denis Marie-Thérèse, Godelle Jeanne, Carbon Claire, Bouckaert Marie-Louise.

Examen Pratique Elementaire (75 mots à la minute). — Mlles Danset Marguerite, Deuvenin Madeleine, Cambier Louise, Daubchies Geneviève, Florin Denise, Dubly Anny, Dereu Germaine, Destries Elisabeth, Duburcq Denise, Nollet Nelly, Clais Marie-Thérèse, Desmulliez Madeleine, Lecat Marie, Vandeputte Lucienne, Colpaert Jeanne, Paucquenoy Marie-Jeanne, Lesage Anne-Marie, Lecat Agnès, François Irma, Agache Irène, Delberghe Marie-Louise, Bersoux Géraldine.

Examen theorique. — Mlles Dierickx Ginette, Desmulle Marie-Louise, M. Matton Pernand, Mlles Génillier Edith, Delrambre Marie-Louise, Campion Eugénie, Ganseman Solange, Delebarre Marcelle, Petit Suzanne, M. Lefebvre Maurice, Mlles Bertin Paulette, Lauwerier Stella, M. Brouwers Raymond.

Examen Préparatoire. — MM. D'Huyvetter Hilaire, Haugedé André, Mlles Verbulst Raymonde, Lepers Reine, Baisieux Simone, M. Matton Jean, Mlles Vandenbroucq Germaine, Michiels Marie-Anne, Lefebvre Odette, Catteau Francine, MM. Cherson Edouard, Haroux Albert, Mlles Talane Julia, Vandevelde Georgette, Nys Lucienne, M. Roland Lepers, Mlle Lubrez Marguerite, MM. Delcroix Lucien, Simar Roland, Mlle Devougèle Jenny, M. Morel Augustin, Mlles Vanhoutte Claire, Oydé Yvonne.

Examens de Dactylographie. Degré supérieur, 600 mots. — Mlle Iaine Lucy. — **Degré pratique, 400 mots.** — Mlle Petit Suzanne. — **Degré préparatoire, 200 mots.** — Mlles Bayart Julienne, Campion Eugénie.

Les diplômes qui ne parviendront que dans quelques semaines, seront distribués par les soins du C. S. R.